



LAMONZIE-SAINTE-MARTIN

TERRE DE PASSIONS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mai 2025



Le six mai deux mille vingt-cinq à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Excusés : 5

Absents : 6

Présents :

Jean-Pierre FRAY, Catherine LAROCHE, Nicole COLAS, Natacha MURAT-GEVRIN, Jean-Jacques BORSATO, Marie-Thérèse COLORADO, Karine SERGENTON, Sandra HEBLE, Bruno NOREVE, David GUILLOT, Maryline TRUEL, Amandine FONSEGRIVE, Xavier FAURE, Jean-Pierre MAUVAIS, Jean-Claude DEGAUGUE, Thierry AUROY-PEYTOU

Procurations :

Pierre GANDELIN à Jean-Claude DEGAUGUE

Patrice DOUBLET à Jean-Jacques BORSATO

Isabelle HIERNARD à Natacha MURAT GEVRIN

Benoît LASSERRE LARGE à Jean-Pierre FRAY

Françoise PAUTY à Jean-Pierre MAUVAIS

Absents excusés :

Pierre GANDELIN, Patrice DOUBLET, Isabelle HIERNARD, Benoît LASSERRE LARGE, Françoise PAUTY

Absent non excusé : Elodie TRAQUET

Secrétaire de séance : Karine Sergenton

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal

Approbation du compte rendu de la séance du CM précédent

Délibération à l'ordre du jour

Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du CM précédent

Délibérations à l'ordre du jour

1 . FINANCES

Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

2. Information DECISION

INFORMATIONS DIVERSES

Approbation du dernier conseil municipal du 8 avril 2025

FINANCES

1. DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DE JUMELAGE

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT que l'association « Comité de jumelage » a pour objectif de maintenir et d'entretenir le lien entre la Commune du Molay-Littry (Région Normandie) et la Commune de Lamonzie-Saint-Martin

CONSIDERANT qu'une délégation d'Elus et des membres du Comité de Jumelage se rendent une fois tous les deux ans au Molay-Littry pour un séjour culturel et de partage et d'échanges entre les deux Communes

Le Maire propose à l'Assemblée le vote d'une subvention exceptionnelle de 1200€ pour assurer le déplacement de ce séjour programmé du 29 mai au 1^{er} Juin 2025

Le Conseil Municipal à la majorité :

ACCORDE cette subvention exceptionnelle pour le Comité de Jumelage dans le cadre de la visite au Molay-Littry

Débat : Néant

2. DECISION / INFORMATION

Avenant à la Convention de mise à disposition d'un local commercial – modification de destination du local

INFORMATIONS DIVERSES

Retour d'information sur la visite à Hangest sur Somme pour la chaudière biomasse

Information des dates de manifestations estivales : les jeudis de juillet apéro grillade pour les associations sur les berges de la Dordogne, 29 juin théâtre, 7 juillet cinéma de plein air, 20 juillet fête des battages, 14 juillet cérémonie, 14 septembre fête de la rivière, 4 octobre Octobre rose

Point sur les travaux de mise aux normes de la Maison des Associations

Point sur l'investissement de sanitaires type de chantier pour les manifestations d'été

Fin de séance 21h35